

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-40 du 15 avril 2010 portant nomination au groupe de travail relatif à l'incidence des médicaments sur la reproduction, la grossesse et l'allaitement de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030284S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché, prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision en date du 17 septembre 1997 portant création d'un groupe de travail relatif à l'incidence des médicaments sur la reproduction, la grossesse et l'allaitement,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail relatif à l'incidence des médicaments sur la reproduction, la grossesse et l'allaitement les personnalités dont les noms suivent :

Mme BAVOUX (Françoise).
M. BOUILLIE (Jacques).
M. CARLIER (Patrick).
Mme DAMASE-MICHEL (Christine).
Mme DORAY (Bérénice).
Mme ELEFANT (Élisabeth).
Mme GIL (Sophie).
M. HASCOET (Jean-Michel).
Mme JONVILLE-BERA (Annie-Pierre).
Mme LACROIX (Isabelle).
M. MANDELBROT (Laurent).
M. MAZUE (Guy).
M. MULTIGNER (Luc).
Mme PERTHUS (Isabelle).
Mme STADLER (Jeanne).
M. TOURNAIRE (Michel).
M. TSATSARIS (Vassilis).
M. VIAL (Thierry).

Article 2

Mme DAMASE-MICHEL (Christine) est nommée présidente du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 15 avril 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT